

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le **vingt-neuf juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mmes Christèle FORET et Evelyne MONFRAY, Messieurs Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT
Régis LORAS

Absent :

Monsieur Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**
Date de la convocation : 25 juin 2018

Présents et représentés : **12**
Date d'affichage : 25 juin 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 29 juin 2018.

Ordre du jour

- Vente des anciens bureaux d'écolier

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la reprise des voiries et des espaces verts du lotissement Clos Saint Cyprien.
Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

Délibérations :

N°20 : Vente des anciens bureaux d'écolier

Monsieur le Maire fait part du projet de vendre une partie des anciens bureaux d'écolier aux habitants de la commune qu'ils le désireraient car ceux-ci ne seront plus utilisés.

Il s'agit de prendre une délibération pour autoriser cette vente et de fixer les tarifs et modalités de paiement.

Il propose les tarifs suivants :

Bureau simple (casier tôle) : 10 €

Bureau double (plateau plaqué) : 25 €

Ceux-ci- seront réglés uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente de ses anciens bureaux d'écolier et de fixer les tarifs indiqués ci-dessus.

N°21: Rétrocession Clos St Cyprien

Le permis d'aménager n° PA 001 167 13 V0001 a été accordé à la société RC FONCIER, représentée par Monsieur RODRIGUES Charles domiciliée à 148 Rue Barrit – 01400 CHATILLON SUR CHALALRONNE. Le

lotissement, dénommé "Clos St Cyprien", comprend 11 lots à usage d'habitation et leurs annexes, il est situé Chemin du Pellerat et est constitué des parcelles B57, 1222 et 1224 pour une superficie totale de 7 498 m².

La Société RC FONCIER sollicite la rétrocession des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter par anticipation la rétrocession dans le domaine public communal des parties communes du lotissement, avec transfert de propriété des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs, à titre gracieux, et après achèvement complet des travaux, et d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents nécessaires, notamment l'acte de rétrocession.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le transfert de propriété des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs du lotissement "Le Clos St Cyprien", après achèvement de toutes les constructions et à titre gracieux, au profit de la commune de GARNERANS et sous réserve d'un état des lieux validant leur bon état,**
- **le classement dans le domaine public communal des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs du lotissement "Le Clos St Cyprien",**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux procédures de rétrocession et de classement dans le domaine public communal, notamment l'acte de rétrocession à établir par Maître Romain PIROLLET, notaire associé à CHATILLON SUR CHALARONNE.**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Une action ciblée sera menée en direction des anciens isolés pour la canicule.

Livraison de fioul du mercredi 27 juin : 21 foyers pour un total de 23 200 litres à 0,80 € le litre. C'est la société Diffus'Agri Coop qui était la mieux disante parmi les 8 entreprises contactées.

La prochaine livraison se fera le mercredi 31 octobre 2018.

Le rythme est inchangé avec une livraison le dernier mercredi de janvier, juin et octobre.

Les établissements Bernard ont contactés en direct au moins deux habitants. Il est rappelé qu'une commande en direct ne permet pas de bénéficier du tarif du groupement.

La possibilité pour les aînés de manger à la cantine scolaire avec les enfants est reconduite pour l'année scolaire 2018-2019. Un courrier sera envoyé à chacun.

Urbanisme et environnement, bâtiments communaux

La dalle du Point d'Apport Volontaire a été agrandie afin de pouvoir accueillir la benne supplémentaire pour les emballages et une nouvelle benne pour les vêtements.

D'ici début août toutes les bennes devraient être remplacées par des neuves par le SMIDOM.

Les travaux d'aménagement avancent normalement.

Les travaux route d'Illiat sont pratiquement terminés.

Les reprises de voirie dans la commune se feront fin juillet en même temps que les enrobés des travaux.

Un arrêté a été pris pour limiter à 20 km/h la vitesse des engins agricoles. Les panneaux seront installés prochainement.

Le barreaudage a été installé sur les fenêtres de la caserne pour réduire les risques d'effraction.

Finances

Chiffres au 29/06/2018:

Fonctionnement :	182 382,24 € de dépenses	et	193 306,43 € de recettes
Investissement :	37 413,07 € de dépenses	et	140 595,02 € de recettes

L'étude pour une évolution des abonnements télécom et Internet est en cours.

Communication fêtes et cérémonies

Les réunions de quartier 2018 se feront les 3 premiers vendredis d'octobre.

Une note d'info sera distribuée le week-end du 30 juin.

Questions / informations diverses

L'idée est lancée d'organiser une cérémonie de récompense pour les jeunes diplômés : brevet des collèges, baccalauréat, CAP, BEP, etc ...

Cela pourrait se faire en même temps que la cérémonie des vœux.

La séance est levée à 21 h 50.

Prochain Conseil le vendredi 24 août 2018 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.